



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Présentation de quelques outils

**Plans d'actions Crapaud vert, Pélobate brun et Sonneur  
à ventre jaune**

# Sonneur à ventre jaune

Plan National d'Actions  
Déclinaison régionale Grand Est

Sonneur à ventre jaune  
*Bombina variegata*



### Améliorer les connaissances et agir localement

**Qu'est-ce qu'un Plan national d'actions (PNA) ?**

Un PNA permet de définir les actions nécessaires à la **conservation** et à la **restauration des espèces** les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ces actions se répartissent en 3 axes : l'**amélioration des connaissances**, la **conservation** et la **sensibilisation**. Ils s'inscrivent dans une stratégie globale concertée avec tous les acteurs impliqués.

**Pourquoi agir en faveur du Sonneur à ventre jaune ?**

En France, un **déclin des populations** généralisé est observé sur cette espèce depuis plusieurs décennies. La situation nationale exige la mise en oeuvre d'actions concrètes pour préserver cette espèce.

La répartition régionale du Sonneur et les menaces qui pèsent sur lui sont bien connues. Il est **protégé par l'arrêté ministériel de 2007** fixant les listes des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire. Des actions en faveur de l'espèce ont été réalisées en Alsace, en Champagne-Ardenne et en Lorraine dans les années précédentes.

Le travail se poursuit maintenant à l'échelle du Grand Est afin de mettre en oeuvre des actions pertinentes adaptées aux enjeux régionaux et à la taille de ce territoire.

La région Grand Est possède **le plus grand nombre de sites** abritant encore le Sonneur à ventre jaune en France, ce qui lui confère une responsabilité forte en terme de conservation de ces sites.

*Recherche de sonneurs lors d'une animation «Fête des mares»*

*Mares assés / après assèchement des sonneurs, créés dans le cadre du Plan Régional d'actions Mares*

*Sonneur à ventre jaune dans une ornière ensoleillée*

### Le Sonneur à ventre jaune, un petit crapaud étonnant

Petit amphibien de 4 à 5 cm, le Sonneur à ventre jaune se dissimule par la couleur brune de sa peau verrueuse avec des pointes noires. S'il prend peur, il relève ses pattes, faisant apparaître son ventre jaune et noir. Il se distingue aussi par sa **pupille en forme de cœur**.

Il se nourrit de petits invertébrés : insectes, vers, limaces, araignées...

Des stations assez importantes sont connues en région Grand Est, notamment dans la Meuse en forêt de Verdun ou en Champagne humide. La région présente un fort enjeu de conservation de l'espèce.

À la faveur des premières pluies orageuses de mai, il rejoint les petits **points d'eau temporaires ensoleillés**, au sein des massifs boisés ou à proximité. Il choisit des flaques qui lui permettent d'échapper aux prédateurs qui fréquentent les milieux aquatiques plus permanents.

La durée de sa vie larvaire aquatique est longue, le rendant particulièrement **vulnérable au risque de mortalité par assèchement précoce de son ornière**.

*Détail d'un œil de Sonneur*

*Niveaux d'ornières forestières favorables aux sonneurs*

*Appareil d'un sonneur à ventre jaune*

## Plaquette 4 pages

### Un amphibien menacé

Sur les territoires occupés par le Sonneur à ventre jaune, il est possible de l'observer dans des ornières de chemins forestiers, en milieu prairial, dans les sites d'extraction de matériaux voire même dans des décharges.

L'espèce est présente dans les sites aquatiques en été et, outre le réchauffement climatique, les interventions humaines peuvent impacter sa reproduction et la métamorphose des têtards (travaux forestiers, passages de véhicules motorisés, artificialisation des sols).

**Pour le préserver il est important :**

- d'éviter les perturbations en période de reproduction de mai à septembre
- de définir des zones de tranquillité
- d'assurer la prise en compte de l'espèce dans les documents techniques et de planification territoriale
- de communiquer auprès du grand public et des professionnels
- d'offrir de nouveaux sites de reproduction

L'aménagement d'un habitat favorable au Sonneur à ventre jaune doit se faire de manière concertée entre les propriétaires, les acteurs du territoire, la réglementation et le contexte local. Les sites de reproduction doivent se situer proche des habitats terrestres de l'espèce.

Pour des conseils techniques ou informations, adressez-vous auprès des animateurs du PNA et des structures partenaires.

**CPNE du Sud Champagne**  
 Animateur du Plan Régional d'Action Sonneur à ventre jaune Grand Est

**SUD CHAMPAGNE**  
 Direction Sud-Vosges  
 10000 Dornot-Épaves  
 contact@sudchampagne.fr  
 03 26 22 21 23

**Co-animateurs du Plan Régional d'Action Sonneur à ventre jaune Grand Est :**

**BUFO**  
 Conservatoire d'espaces naturels Lorraine  
 10000 Dornot-Épaves  
 contact@bufo-lorraine.org  
 03 83 22 11 74

**En Alsace**  
 Biotope  
 67000 Strasbourg  
 contact@biotope-alsace.org  
 03 88 22 11 74

**En Lorraine**  
 CEN Lorraine  
 2 rue Robert Schuman  
 57000 Metz  
 contact@cen-lorraine.org  
 03 87 03 00 90 / 03 83 42 37 57

[https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette\\_sonneur\\_pra\\_2mm\\_marges.pdf](https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_sonneur_pra_2mm_marges.pdf)

## Guide de prise en compte du Sonneur à ventre jaune en contexte forestier



Rédaction : ONF / DREAL GE (2020)

Objectif : améliorer la prise en compte du Sonneur à ventre jaune dans la gestion forestière au sens large

- Résumer l'état actuel des connaissances sur l'espèce
- Faire le point sur les interactions entre l'espèce et les activités en forêt
- Fournir des solutions pratiques conciliant le respect de la réglementation, la sauvegarde de l'espèce et une gestion forestière viable
- A travers une série de préconisations pour conserver toutes les fonctionnalités nécessaires au Sonneur

<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/guide-de-prise-en-compte-du-sonneur-a-ventre-jaune-a19981.html>

# Crapaud vert

## Fiche technique pour la création de mares favorables au Crapaud vert



### FICHE TECHNIQUE POUR LA CRÉATION DE MARES FAVORABLES AU CRAPAUD VERT DANS LE GRAND EST

Vincent CLEMENT, association BUFO  
vincent.clement@bufo-est.org

Dernière mise à jour du document : 14/02/2022

#### Rapport détaillé :

Clement V. (2021). Caractérisation des sites de reproduction du Crapaud vert dans le Grand Est. BUFO, 17p.

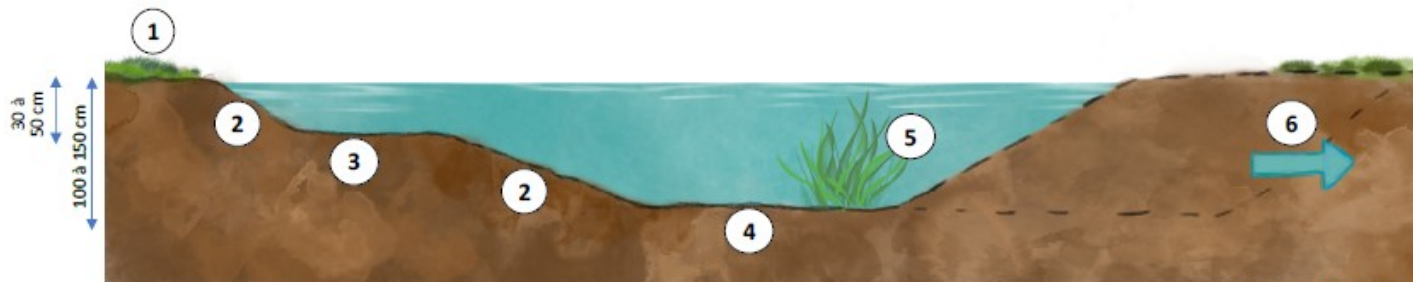
#### Rellecteurs :

Damien AUMAITRE, Aurélie BERNA, Alain FIZESAN, Quentin MOORE

Site administratif : SEPB, 8 rue Adèle Rivin, 67000 STRASBOURG | 03 88 22 11 76 | [association@bufo-est.org](mailto:association@bufo-est.org)

Rédaction : BUFO / V.CLEMENT (2023)

Profil de la mare	Surface	<b>Aussi grande que le terrain à disposition le permet</b> ; prévoir un minimum de 50 m <sup>2</sup> de surface en eau effective après travaux, en justifiant alors de l'impossibilité de réaliser une mare plus grande.
	Pente des berges	<b>Pentes douces, comprises entre 20° et 30°</b> (valable également pour les pentes sous l'eau, à l'intérieur de la mare).
	Palier peu profond	Une zone d'eau peu profonde d'environ 1 m de largeur, idéalement sur tout le pourtour de la mare, entre 30 et 50 cm de profondeur.
	Profondeur maximale	Après le premier palier, une pente douce plongeant jusqu'à <b>une profondeur de 100 à 150 cm</b> afin de maximiser les chances de rétention d'eau dans la mare, en particulier lors d'années peu pluvieuses.
	Matériau	<b>Mare creusée avec mise en eau naturelle</b> . Si seule une mare bâchée est possible : <b>la recouvrir de gravier/galets</b> pour mieux l'intégrer dans le paysage, faciliter le déplacement des amphibiens et créer des refuges pour les larves. Dans le cas d'une bâche trop apparente et donc fortement exposée au soleil, <b>prévoir un système échappatoire</b> pour limiter le contact direct entre la bâche et la peau sensible des amphibiens juvéniles.
Végétation	Berges	<b>Végétation minimale</b> , avec une tolérance pour un recouvrement herbacé, ou des hélophytes de moins d'un mètre sur une portion ne dépassant pas la moitié du linéaire de berges. <b>Aucun ligneux</b> .
	Lame d'eau	<b>Algues filamenteuses absentes</b> ou en deça du seuil de 25% de recouvrement de la mare. <b>Hygrophytes immergées en faible densité</b> (50% maximum de la surface de la mare).
Contexte paysager	Milieux ouverts	S'assurer d'une <b>présence aussi large que possible de milieux ouverts dans un rayon de 500 m</b> autour de la mare.
	Connectivité	Idéalement, présence d'autres plans d'eau favorables dans un rayon de 500 m autour de la mare, en tenant compte du <b>degré de fragmentation des habitats terrestres</b> qui les connectent.
Gestion conservatoire	Entretien	Un <b>entretien régulier</b> (périodicité dépendante du contexte, mais plus fréquente sur les petites mares) devra être assuré afin de rajeunir le milieu lorsque nécessaire (maintenir les abords de la mare ouverts, curer le fond pour éviter son atterrissement ou la prolifération de la végétation aquatique...). Privilégier ces interventions uniquement de <b>mi-octobre à mi-février</b> .
	Suivi écologique des aménagements	Un <b>suivi régulier</b> à la fois des aménagements et de la population locale de Crapaud vert doit être mis en place afin de s'assurer de la bonne fonctionnalité de la mare créée, et permettre le cas échéant l' <b>implémentation de mesures correctives</b> .



© Ségolène ANTOINE-HOUY

- 1 Berges nues à faiblement végétalisées (recouvrement herbacé, ou hélrophytes basses sur moins de 50 % du linéaire de berge). Les ligneux devront être systématiquement arrachés ou fauchés lorsqu'encore jeunes.
- 2 Pentes douces, comprises entre 5° et 30° ; aucune pente de la mare, même sous l'eau au moment du creusement, ne devra excéder 30°.
- 3 Palier peu profond, d'une largeur minimum d'un mètre, afin de favoriser une zone de ponte.
- 4 Profondeur maximale permettant la mise en eau en cas de sécheresse estivale.
- 5 Recouvrement par les hygrophytes immergées sur 50% maximum de la surface de la mare. Développement des algues filamenteuses maintenu à un minimum. Pas de poisson.
- 6 En fonction du contexte paysager et du terrain disponible, privilégier de grandes mares plutôt que de petites surfaces. La surface minimum devra être de 50 m<sup>2</sup> afin de garantir conjointement la pente douce et la profondeur maximale.

*Prochainement consultable sur site internet DREAL*



Etat des lieux des sites accueillants les populations  
de Crapaud vert, *Bufo viridis* (Laurenti, 1768) en Moselle.

2021



Arthur LEBAS

Stagiaire en Master 2 Agrosociétés, Environnement, Territoire, Paysage et Forêt

Parcours Gestion Conservatoire et Restauration des Ecosystèmes

Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

Commission Reptiles et Amphibiens de Lorraine



Version du 14/08/21

## État des lieux des sites accueillants du Crapaud vert en Moselle - rapport de stage

Rédaction : CEN Lorraine / A. LEBAS (2021)

Objectif : Connaître la répartition du Crapaud vert en Moselle et améliorer la prise en compte de l'espèce sur les sites de présence

Limites : données à préciser – suite suivi prévu par Néomys et V2 en 2023

Prochainement consultable sur site internet DREAL



## Suivi annuel des populations de Crapaud vert en Alsace - 2022

Rédaction : BUFO (2023)

Objectif : Connaître la répartition du Crapaud vert en Alsace et suivre l'état de conservation des sites et des populations

*Prochainement consultable sur site internet DREAL*

## RAPPORT

Bilan 2020 des sites mosellans  
à Pélobate brun

Synthèse des connaissances et des enjeux par site  
Propositions d'actions prioritaires



Janvier 2021

## Bilan des sites mosellans à Pélobate brun

Rédaction : CAUE / SNPN – JB.LUSSON (2020)

Objectif : Faire la synthèse des connaissances et des enjeux par sites

Pour chaque site :

- description du site et des mares de reproduction
- propriétaire foncier
- données de Pélobate brun connues
- historique des actions réalisées pour l'espèce
- estimation de l'état de conservation (à dire d'expert)(h. terrestres, h. aquatiques, état de la population et menaces identifiées)
- possibilités d'échanges entre populations

*Prochainement consultable sur site internet DREAL*





#### 4. Actions prioritaires proposées pour la conservation des populations de Pélobate brun dans le Warndt

La première partie du présent rapport a fourni un état des lieux site par site : origine et état physique des mares en 2020, actions réalisées depuis les années 90, état de conservation approximatif du Pélobate brun en fonction des dernières observations et problèmes identifiés.

L'objectif de cette partie est de proposer des solutions simples ou ambitieuses pour améliorer le statut de conservation des populations de Pélobate brun. Les solutions proposées, données par ordre de priorité, reposent sur l'expérience de terrain de Jean-Baptiste LUSOIH tout en s'appuyant sur l'expertise scientifique de Christophe EGGERT. Elles doivent permettre d'alimenter les futures actions du PRA en faveur du Pélobate brun.

- Dans le secteur de Longeville-lès-Saint-Avold / Oderfang
  - La carrière des Trois-Maisons à Longeville-lès-Saint-Avold
    - **Priorité forte** : nécessité d'établir une convention avec un gestionnaire pour la carrière des Trois-Maisons (CEN Lorraine) afin d'assurer dans le temps :
      - Une gestion des habitats terrestres et aquatiques favorable au Pélobate brun ;
      - Un suivi de la population de l'espèce ;
    - **Priorité forte** : faire en sorte que la mare principale C bénéficie d'un apport d'eau supérieur et conserve mieux l'eau, contrôler alors sa fonctionnalité ;
    - **Priorité secondaire** : réaménagement de la mare bâchée M1.
  - Le site du Konken à Longeville-lès-Saint-Avold
    - **Priorité forte** : recherche de l'espèce. En fonction des résultats : acquisition foncière et gestion du site ;
  - Le site d'Oderfang à Longeville-lès-Saint-Avold / Saint-Avold
    - **Priorité forte (urgente)** : acquisition foncière de la mare du Neuhof et mise en gestion spécifique. Cette action doit permettre de pouvoir constituer un nouveau noyau de population de Pélobate brun dans un environnement qui lui est à ce jour favorable en termes d'habitats terrestres ;
    - **Priorité forte** : mettre en place une politique d'acquisition foncière ou de conventionnement sur ce secteur afin d'y opérer une gestion des habitats terrestres favorables à l'espèce ;
    - **Priorité secondaire** : désenvasement/restauration de la mare CEN Lorraine, création de mares ;
    - **Priorité secondaire** : gestion de l'étang d'Oderfang
- Dans le secteur de Saint-Avold Nord (autour de la plate-forme industrielle) :
  - Le site Natura 2000 du Kieselbuhl (RBD des Landes de Saint-Avold)
    - **Priorité forte** : restaurer les mares 5 et 6 ; poursuivre la gestion des espaces terrestres du site

## Cartes de sensibilité sur les espèces patrimoniales

Production : DREAL et Association de l'office des données naturalistes du Grand Est (ODONAT) à différentes échelles, à raison d'une carte par espèce, en fonction de la donnée disponible et de l'utilisation qui pourra être faite de ces cartes :

- cartes par régions naturelles : 90 cartes
- cartes par mailles 10km/10km : 84 cartes
- carte par sites précis (utilisant des données d'occupation du sol) : 5 cartes
- cartes par tronçons hydrographiques : 6 cartes

Les groupes taxonomiques :

- amphibiens/reptiles (17 espèces)
- insectes (34 espèces)
- oiseaux (17 espèces)
- chiroptères (34 espèces).

Liste des espèces et niveaux de représentation associés sont consultables sur le site de la DREAL.

Le choix des espèces retenues fait en lien avec les experts des groupes taxonomiques concernés, en prenant en compte le statut et la menace des espèces (espèces protégées, faisant l'objet de PNA, inscrites sur les annexes des Directives européennes Oiseaux/Habitats,...). La méthodologie d'élaboration a fait l'objet d'un rapport précis également consultable sur le site internet de la DREAL.

<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/cartes-de-sensibilite-sur-les-especes-a19410.html>



## Présence par mailles 10 x 10 km

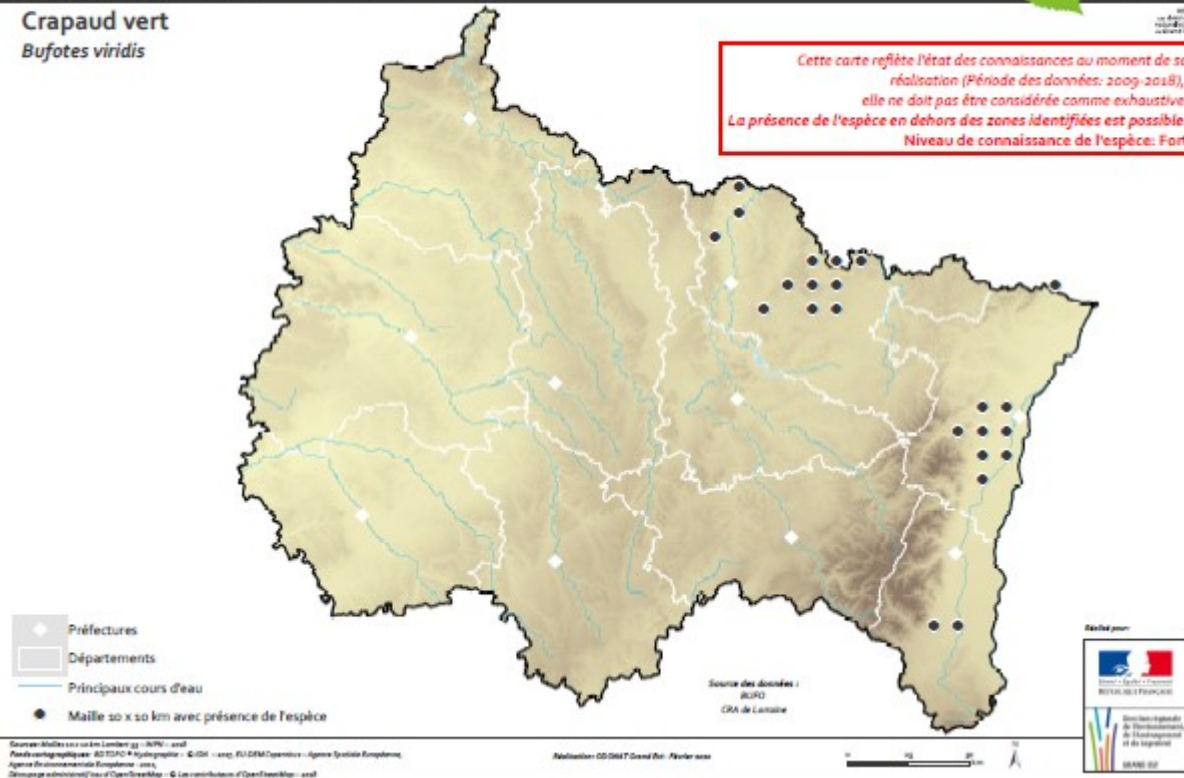
Crapaud vert

*Bufo viridis*

Odonat

INRAE  
en partenariat  
avec le  
Département  
du Grand Est

Cette carte reflète l'état des connaissances au moment de sa réalisation (Période des données: 2009-2018), elle ne doit pas être considérée comme exhaustive. La présence de l'espèce en dehors des zones identifiées est possible. Niveau de connaissance de l'espèce: Fort







## Potentialité de présence



## Odonat

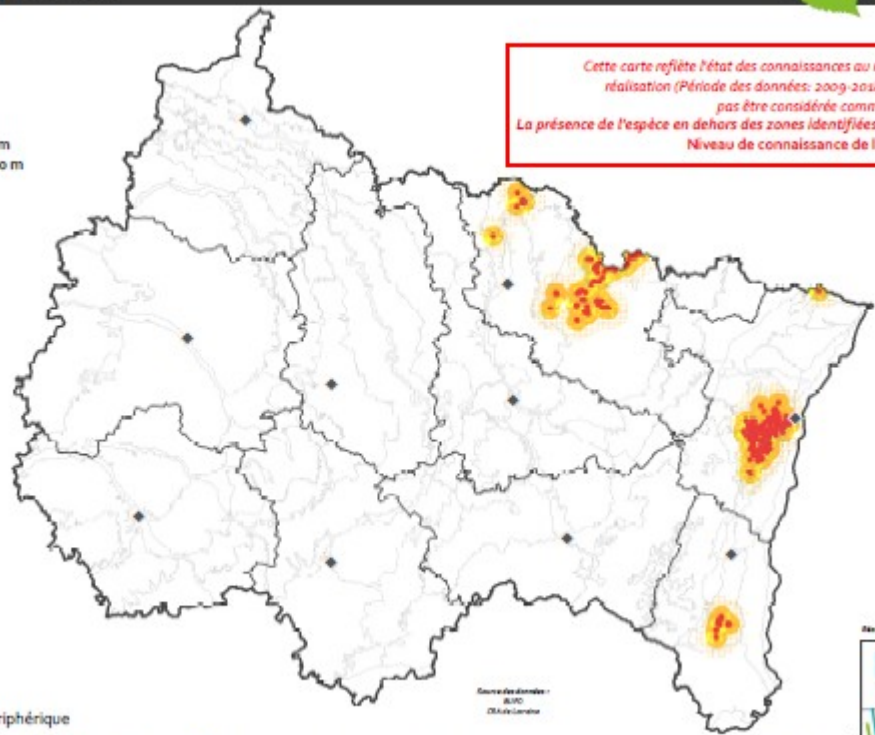
### Crapaud vert

*Bufo viridis*

Rayon moyen d'action: 1200 m  
 Rayon maximal d'action: 4300 m  
 Zone périphérique: 8600 m

Cette carte reflète l'état des connaissances au moment de sa réalisation (Période des données: 2009-2018), elle ne doit pas être considérée comme exhaustive. La présence de l'espèce en dehors des zones identifiées est possible. Niveau de connaissance de l'espèce: Fort

- ◆ Préfectures
- Départements
- Régions naturelles
- Potentialité de présence**
- Forte
- Moyenne
- Faible
- Zone de dispersion périphérique



Sources données :  
 IGN  
 IGN/Carthage

Sources: BD CARTE (IGN) - 2019; Carte Land Cover - ATELAF - 2019; OpenStreetMap - © Les contributeurs d'OpenStreetMap - 2018;  
 BD TOPO (IGN) - 2019; IGN - 2019  
 Fonds cartographique: Région naturelle du Grand Est - IGN/Carthage - 2018; Démographie administrative (IGN) - 2018; IGN - 2018  
 © Les contributeurs d'OpenStreetMap - 2018

Publication: IGN/Carthage - Février 2020





## À venir :

- Protocole d'inventaire et de suivi du Pélobate brun dans la région Grand Est BUFO/CEN Lorraine
- Guide de prise en compte du Crapaud vert/ Crapaud calamite dans les projets d'aménagement et la mise en œuvre de la séquence ERC (DREAL GE/BUFO/CEREMA/CEN Lorraine...)

# Merci de votre attention